

LA CHAPELLE-SAINT-LUC

Incinérateur : Olivier Girardin prend date

Le maire chapelain opposé à l'incinérateur s'est payé Véolia et le Sdeda dans un discours très offensif vendredi lors du conseil de TCM. La provenance des déchets brûlés est au cœur des débats.

Je n'ai jamais dit en conseil communautaire ce que je vais dire ce soir». À l'issue du conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole vendredi soir, Olivier Girardin s'est lâché.

RÉPONSE À DANIELE BOEGLIN

Le maire de La Chapelle-Saint-Luc s'est lancé dans une diatribe contre le Sdeda (syndicat d'élimination des déchets de l'Aube) et Véolia. Le premier a mandaté la seconde pour réaliser l'incinérateur de La Chapelle-Saint-Luc en cours de construction (exploitation prévue début 2021).

« On va dépenser des centaines de millions d'euros sur 25 ans pour faire tourner quelque chose dont nous n'aurons pas l'utilité. »

La raison du courroux du vice-président de l'agglo ? La provenance des déchets qui seront brûlés et transformés en électricité et chaleur par l'incinérateur. Selon Danièle Boeglin, présidente du Sdeda, et Véolia, l'unité chapelaine n'accueillera pas de poubelles de départements voisins : « Il n'y a aucune raison pour que des déchets de la Marne ou des Vosges soient traités ici. L'unité sera déjà complète avec les déchets du département. Actuellement, près de 80 000 tonnes sont enfouies chaque année dans les centres d'enfouissement. L'UVE (unité de valorisation énergétique) est dimensionnée pour accueillir 60 000 tonnes. Elle a été élaborée en prenant en compte la décroissance des déchets et les efforts de tri de chacun ».

L'EXEMPLE DE BESANCON

Faux selon le maire chapelain : « On va dépenser des centaines de millions d'euros sur 25 ans (la durée du contrat entre Véolia et le Sdeda, NDLR) pour faire tourner quelque chose dont nous n'aurons pas l'utilité avec ce que nous consommons et produisons dans l'Aube. Donc ça veut dire que ceux qui construisent ça, assument faire venir des poubelles de l'extérieur. » L'élu estime que tout n'a pas été fait pour faire baisser le volume d'ordures ménagères résiduelles et que le Sdeda s'appuie sur des tonnages d'ordures ménagères inadaptés : « Pourquoi le Grand Besançon, un peu plus grand et moins rural que nous, arrive à produire uniquement 150 kg de déchets par habitant et par an quand nous



Olivier Girardin, ici photographié en 2018 dans le hall de sa mairie chapelaine, a effectué un discours très offensif contre le Sdeda et Véolia vendredi soir lors du conseil communautaire de TCM. Archives

sommes à 250 kg ? Cela, c'est sans prendre en compte les plans prévus qui concernent le recyclage du plastique, ni l'obligation de trier nos biodéchets en 2023 ». Le socialiste considère également que la nécessité d'alimenter le centre d'enfouissement de Saint-Aubin jusqu'en 2033 n'a pas été prise en compte.

« Si cet incinérateur va au bout, je vous dis qu'à cinq ans, il est possible que nos concitoyens nous réclamant des comptes. »

Et d'ajouter : « J'espère que la justice (la municipalité chapelaine a déposé un recours contre l'autorisation d'exploiter délivrée par le préfet de l'Aube, NDLR) va enfin considérer qu'avant d'incinérer ou d'enfouir, on commence par dire,

est-ce que tout est mis en œuvre pour trier, pour ne pas produire. »

DES RÉSERVES « PARTAGÉES »

Président de Troyes Champagne Métropole, François Baroin, lui aussi en proie aux doutes sur l'origine des déchets qui seront valorisés par l'incinérateur, a rebondi en évoquant « des éléments sensés et justes qui font l'objet des réserves partagées par un certain nombre d'entre nous ».

Et Olivier Girardin de conclure : « Si cet incinérateur va au bout, je vous dis qu'à cinq ans, il est possible que nos concitoyens nous réclamant des comptes. » Nul doute que si le Sdeda et Véolia ont effectivement vu trop grand, menti, et finissent par achever des déchets de l'extérieur pour combler les vides de four (manques), le maire se rappellera à leurs bons souvenirs. Il ne sera sans doute pas le seul.

■ BENOÏT SOLLY

« LES AUTORITÉS ÉCOTOLOGIQUES DÉJÀ DES VIDES DE FOUR » SELON AUBE DURABLE

Aube Durable a également réagi aux propos de Danièle Boeglin et Véolia. L'association, farouchement opposée à l'incinérateur (elle a aussi déposé un recours au tribunal administratif), estime que la baisse à venir des volumes d'ordures ménagères va créer des vides de four. Des manques que les autorités anticipent déjà selon elles. Elle avance pour preuve un extrait du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) qui évoque « des coopérations entre territoires de la région ». Des coopérations qui « permettront de mutualiser les capacités de valorisation énergétique existantes et de compenser la baisse des tonnages résiduels (résultant de l'application des objectifs de prévention et de recyclage du plan) des territoires actuellement desservis par ces unités de valorisation énergétique ».

PRINCIPE DE PROXIMITÉ

L'association écologiste met également en avant une lettre de la Région qui indique que « le principe de proximité est un principe souverain du PRPGD, et l'UVE auboise pourrait être amenée, dans certains cas, à traiter des déchets d'autres territoires, mais toujours dans le respect de ce principe ». Et Aube Durable de conclure : « Nous sommes convaincus que ce projet ne respecte ni l'Esprit, ni la lettre de la loi française qui invite à réduire, trier et recycler avant d'envoyer toute forme d'élimination ».